

YESCHEF

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé Waters Marketing & Distribution, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du **2 mars 2026 au 31 mars 2026 inclus**, un jeu sans obligation d'achat intitulé YESCHEF (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement via le site <https://www.promozionitaliane.it/yes-chef>.

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook, Instagram et META. La Société Organisatrice décharge donc Facebook, Instagram et META de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

Site internet : <https://www.finedininglovers.fr/>

Réseaux sociaux : @sanpellegrino_fr ; @toupouetboulou; @beatrizgonzalezchef

4. Dotations mises en jeu

Trois bons dématérialisés pour un dîner pour deux personnes au restaurant *Coretta*, situé au 151 bis rue Cardinet, 75017 Paris, d'une valeur unitaire indicative de 226 euros.

Chaque dîner comprend un menu en cinq services (potage, entrée, plat principal, fromage, dessert), ainsi qu'une sélection de vin, d'eau et de café, choisis par le gagnant parmi les propositions disponibles au sein de l'établissement. Tout frais additionnel demeure à la charge du gagnant.

Les bons sont valables **du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 inclus**.

La dotation n'inclut pas les frais de transport aller-retour jusqu'au restaurant, lesquels restent à la charge du gagnant.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au jeu, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Soit se rendre sur le site internet <https://www.finedininglovers.fr/>
Soit se rendre sur les comptes instagram de **Sanpellegrino** (@sanpellegrino_fr), **Toupou et Boulou** (@toupouetboulou) ou **Beatriz Gonzales** (@beatrizgonzalez).
2. Cliquer sur le pop-up qui relaie le jeu et se connecter ou créer un compte Fine Dining Lovers.
3. Compléter le formulaire de participation disponible à l'adresse <https://www.promozionitaliane.it/yes-chef/>, en renseignant les informations obligatoires suivantes : nom, prénom, âge. Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.
4. Cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement ».
5. Soumettre le formulaire afin de valider définitivement la participation.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

A titre d'exemple est considérée comme frauduleuse : utilisation du même nom, du même prénom, de la même adresse postale, de différentes adresses mails, de différents numéros de téléphones
Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué le 7 avril 2026, parmi les participations conforme au présent règlement.

Les gagnants seront contactés à l'adresse mail qu'ils auront communiqué dans le formulaire d'inscription dans un délai de 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort. Passé cette date, en cas de non-réponse dans un délai de 15 jours ouvrés, la dotation sera attribuée à un suppléant. Le suppléant sera également désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants éligibles.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse mail qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 1 à 3 semaines à compter de l'annonce du gain. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter la société gestionnaire du Jeu "Service Consommateur - Nestlé Waters France - YESCHEF - 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les Moulineaux, Numéro de téléphone: 0806 800 277 (Service gratuit + prix de l'appel)" .

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant, notamment en cas d'adresse e-mail inexacte ou si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours ouvrés suivant l'envoi de la notification de l'annonce du gain, sera considérée comme définitivement perdue pour celui-ci et sera attribuée au suppléant. Cette dotation sera remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Ainsi un suppléant sera désigné.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1. Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2. Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site : <https://www.promozionitaliane.it/yes-chef> jusqu'à 3 mois après la fin du jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximums après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Service Consommateur - Nestlé Waters France - YESCHEF - 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux, Numéro de téléphone: 0806 800 277 (Service gratuit + prix de l'appel).

11. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur SanPellegrino(r). Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux, Numéro de téléphone: 0806 800 277 (Service gratuit + prix de l'appel)". En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

12. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.